

De l'idée au projet d'entreprise



4 jours

13 et 15 novembre,
11 décembre 2018,
22 janvier 2019
9h-17h
CFPPA à La Motte Servolex

Public VIVEA* : 0€
Cette formation devrait décompter 728€
de votre compte VIVEA
Autre public : 728€

Intervenants :

- Aurélie MICHEZ
Formatrice CFPPA Savoie Bugey
- Yann BENABDELKADER
Chargé d'études économie
et prospectives
- Hortense CRETINON
Conseillère transmission—Ca SMB
Témoignages d'agriculteurs

**Animatrice
Responsable pédagogique**
Aurélie MICHEZ - CFPPA

Responsable de stage :
Sophie Tournier
Conseillère
Point Accueil Installation—Ca SMB

Contact & inscription :
Aurélie MICHEZ
CFPPA
04.79.25.42.02
aurelie.michez
@educagri.fr

Effectif limité, inscription dans l'ordre d'arrivée des bulletins

Objectif

- Réfléchir à la construction de mon projet d'installation
- Me poser les bonnes questions sur sa faisabilité et sa vivabilité
- Bâtir mon plan d'action

Programme

- Analyse de mon projet : moteurs, motivations et démarches engagées,
- L'agriculture et les filières des Savoie,
- Les étapes de la mise en place du projet,
- Approche des dimensions économiques et financières du projet,
- Confronter mon projet à des professionnels : témoignages, questions et conseils,
- Plan d'action personnel

Méthodes pédagogiques

- Apports, échanges, table ronde, témoignages d'agriculteurs

*** Les personnes reçues au PAI seront prises en charge par VIVEA, dans la limite de leur plafond annuel (2 000€)**

Délai de rétractation : à compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Dans le cas contraire, le chèque de caution sera encaissé.

Clauses particulières - Déplacements : dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session (visites...), le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

Cas de différend : si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

Droit à l'image : le stagiaire autorise le CFPPA et la Chambre d'Agriculture SMB à utiliser son image pour illustrer leurs actions de communication (rayer cette mention en cas de refus).

Fait àle

Le contrat doit être daté par le dernier signataire et signé par les deux parties

Un exemplaire à conserver par le stagiaire et un exemplaire à retourner au Service Formation

Le stagiaire

.....
(nom, prénom)
Signature

L'organisme de formation

Pour le Président et par délégation, la
Responsable de Formation
Agnès LHUILLIER

VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire qui permettra de mieux vous connaître et d'adapter la formation au plus près de vos attentes.

Avez - vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

non oui, préciser laquelle et quand :

Dans quelle production envisagez vous de vous installer?

Quelles interrogations avez-vous sur votre projet ?

Qu'est-ce qui vous semble vous manquer pour finaliser votre projet ?

Vos remarques, questions...

OPE.FOR.ENR.3.04/09/2015

CONDITIONS GENERALES DE FORMATION

Tarifs et modalités de règlement: Selon votre statut, le tarif est de :

- **Public agricole éligibles Vivea :** 0€ Les participants doivent impérativement avoir rencontré le Point Accueil Installation pour une prise en charge Vivéa. (jusqu'à 728 € au-delà du plafond).

- **Autres publics :** privés, salariés , au-delà du plafond VIVEA : 728€
- *Attention, si vous êtes salarié, vous devez faire vérifier votre éligibilité au fond de formation dont vous dépendez. C'est à votre employeur de faire les démarches. Nous contacter pour plus d'infos au 04 57 08 70 11 .*

Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage,

Un chèque de caution de 108 € est demandé pour valider toute inscription. Ce chèque vous sera restitué en fin de stage sauf absence non annoncée 3 jours avant le début de la formation.

Modalités d'inscription et d'annulation de stage

Si cette session vous intéresse, nous vous invitons à nous retourner le bulletin d'inscription accompagné du chèque de caution. Le stage ne sera maintenu que si nous avons un nombre de stagiaires suffisant, vous recevrez un courrier de confirmation pour vous en informer.

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler un stage au plus tard 48H avant le début de celui-ci. Dans ce cas, la Chambre d'Agriculture s'engage à prévenir immédiatement chaque participant et à lui proposer une inscription prioritaire sur une prochaine session de formation concernée.

De même, la Chambre d'Agriculture se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'une ou plusieurs des séances en cas d'intempéries, d'absence de l'animateur ou de l'intervenant. Elle en informera les stagiaires au moins 48H à l'avance, sauf cas de force majeure.

Modalités d'évaluation et de sanction des formations

Une attestation de fin de stage est adressée à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Pour ses formations, la Chambre d'Agriculture reçoit le soutien de :



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

Direction régionale
du travail, de l'emploi
et de la formation professionnelle

Bulletin d'inscription - Contrat de Formation Professionnelle

Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail
Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive

Bulletin à retourner à : Aurélie MICHEZ- CFPPA de Savoie - Domaine Reinach - 73290 LA MOTTE SERVOLEX

Je soussigné(e) :

Nom -Prénom.....
Adresse
Code Postal Ville
Date et lieu de naissance.....
Tél Email.....

Statut actuel :

- Chef d'exploitation Aide familial Salarié (agricole ou autre) Cotisant solidaire
 Conjoint Collaborateur MSA En démarche d'installation
 Autre (précisez) : _____

M'inscrits à la formation intitulée « De l'idée au projet d'entreprise »

Dates du stage : 13 et 15 novembre, 11 décembre 2018, 22 janvier 2019

Durée : 28 h - Horaires : 9h 17h

Lieu : CFPPA à La Motte Servolex

Personne contact : Aurélie MICHEZ / Responsable de stage : Sophie TOURNIER

Je reconnais avoir rencontré le Point Accueil Installation du département.....

Formation organisée par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc, 52 avenue des îles, 74994 AN-NECY Cedex 9. Numéro de déclaration d'activité : 82740279874. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci contre. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de formation, des dispositions financières et j'adresse ci-joint un chèque de caution de 108€ (public Vivéa) libellé à l'ordre de Mr l'Agent comptable de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc.

Les dispositions financières sont les suivantes :

- Tout stage commencé est dû en totalité.
- Les repas et les frais de déplacement ne sont pas compris dans le prix du stage.
- Les fournitures ou matières premières ne sont pas comprises dans le prix de l'inscription.

Interruption du stage : Tout désistement d'un stagiaire doit être signalé à la Chambre d'Agriculture au minimum 72 H avant le démarrage du stage. Le stagiaire sera alors remboursé de ses frais de participation (chèque de caution). Passé ce délai, ses frais de participation seront encaissés, sauf cas de force majeure.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, ou en cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le chèque de caution sera encaissé.